



Ministère
Culture

2^{ème} SESSION

2020-2021

ÉCOLOGIE ET
CULTURE

C
H E
C

CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE





La Spire compagnie Rhizome - Chloé Moglia, juillet 2017, Cherbourg-en-Cotentin - © Jean-Louis Fernandez

AVANT PROPOS

En 2019, le ministère de la Culture a lancé le Cycle des hautes études de la culture, le CHEC. D'emblée, cet espace collaboratif d'échanges et de réflexion pour des participants d'origines variées, s'est révélé un succès, témoignant du besoin de décloisonnement auquel cette initiative répondait.

38 auditrices et auditeurs ont été retenus pour la première session, toujours en cours et qui va s'achever en juin 2020. La richesse des échanges, au sein du groupe comme avec les intervenants, la mise en commun des approches, l'exceptionnel accueil des établissements et sociétés qui ont fait découvrir leurs métiers et ressources, constituent autant de signes de cette dynamique collective à l'œuvre.

Pour cette deuxième édition, le comité d'orientation a, comme la première année, établi un programme riche et ambitieux, associant la mise en perspective des grands enjeux des politiques culturelles, des visites dans des lieux variés acteurs des thématiques traitées, ainsi que des déplacements en région qui seront encore plus nombreux pour cette nouvelle session.

LA CULTURE NE RESOUT PAS TOUT ; SANS CULTURE ON NE RESOUT RIEN

Le CHEC, c'est aussi un travail collectif demandé aux auditeurs, avec la conviction que leurs expériences et parcours sont la matrice d'une lecture originale, riche et utile. Chaque année, une thématique transversale est ainsi proposée, qui alimentera les futurs groupes de travail constitués au début de la session. Il s'agira, pour 2020-2021, du rôle de la culture au regard de la transition écologique et sociétale et de ses multiples implications contemporaines. Des croisements interviendront également avec d'autres cycles engagés sur cet enjeu fondamental, tels l'IHEST (Institut des hautes études pour la science et la technologie).

Avec sa vocation à réunir des personnalités engagées qui apportent leur diversité à la réflexion collective, le CHEC constitue un lieu de rencontres et de décroisement, précieux tant pour les participants que pour le ministère de la Culture.

Je formule le souhait que vous soyez nombreux à marquer votre intérêt pour sa deuxième édition.

Marie Villette
Secrétaire générale du ministère de la Culture

OBJECTIFS DU CHEC

Développer une vision stratégique sur les politiques culturelles

Augmenter ses capacités collaboratives

Mieux prendre en compte les enjeux territoriaux et internationaux

Favoriser la coopération entre secteurs publics et privés actifs dans le champ culturel



VERS UNE VISION
AMBITIEUSE ET PARTAGÉE
DE L'ACCÈS À LA CULTURE
DANS NOTRE SOCIÉTÉ

La formation dispensée par le Cycle des Hautes Etudes de la Culture poursuit un triple objectif de décroisement, de partage, et de renouvellement des approches.

- Les choix de programmation de la Session annuelle sont effectués sur la base des propositions d'un comité d'orientation.
- Une place importante sera laissée à la co-construction, le programme n'étant totalement finalisé qu'à l'issue de la sélection des auditeurs, afin de les solliciter ponctuellement dans un rôle d'animateur ou d'intervenant en fonction de leurs expériences.
- L'implication des auditeurs se concrétisera aussi au travers de travaux de groupes répondant à des questions du ministère, qui bénéficiera ainsi d'un regard collectif et renouvelé.

LE CHEC, UN COLLECTIF DIVERSIFIÉ

Une quarantaine d'auditeurs sera sélectionnée : une quinzaine travaillant au ministère de la Culture, les autres provenant d'autres administrations d'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé (entreprises, associations), et des organisations représentatives.

POINTS CLÉS D'UNE SESSION AU CHEC

9 MODULES DE 2 à 3 JOURS PAR MOIS,
REPARTIS ENTRE SEPTEMBRE 2020 ET JUIN 2021

(calendrier détaillé pages 14 à 16)

Chaque module sera l'occasion de traiter
d'un enjeu de politique culturelle.



CONTENU DES MODULES

- Conférences-débats
- Visites de lieux culturels et d'entreprises œuvrant dans le champ de la culture
- Déplacements en région
- Travaux de groupes

SEANCES PLENIERES

- La Session articulera un dialogue constant entre vision large des enjeux et déclinaison concrète et opérationnelle. A cette fin, les modules sont organisés de façon à faire ressortir pour chaque sujet traité un triptyque constats/enjeux/préconisations.
- Les interventions devront s'inscrire dans un cadre de 30 à 45 minutes, laissant le temps nécessaire aux questions et débats, dans une règle de confidentialité des échanges, participant de la richesse des échanges et de la cohésion du groupe.
- Des visites thématiques permettront d'interroger différemment les problématiques culturelles en se situant au plus près des métiers et de leur spécificité, de leur fragilité.

TRAVAUX DE GROUPES

Parallèlement au travail en Session plénière, les auditeurs, répartis en plusieurs groupes, devront produire un travail collectif pour répondre à une question du ministère, études de haut niveau qui participeront du retour attendu de la Session. Ces travaux seront aussi l'occasion de contacts avec des personnalités non concernées par les conférences et débats, et participant de ce réseau en constitution. Leur restitution s'opérera en présence des trois Directions générales, du Secrétariat général et de directeurs régionaux des affaires culturelles.

... ET APRES LA SESSION

La Session s'achèvera par une remise du titre d'auditeur du CHEC qui pourra être présenté par chacun au titre de la valorisation de son parcours et de l'appartenance à ce réseau. Les auditeurs auront vocation à rejoindre le réseau des auditeurs du CHEC qui se développera dans un rôle de lien et de réflexion avec l'équipe du CHEC.

REJOINDRE LE CHEC

POUR QUI ?

Agents à haut potentiel d'encadrement des trois fonctions publiques et de leurs établissements, élus nationaux et locaux, journalistes, cadres dirigeants d'entreprises ou d'associations, représentants d'organisations syndicales, conseillers et attachés d'ambassades étrangères.

COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

Remplir avant le 27 avril 2020 le dossier de candidature en ligne accessible sur : www.culture.gouv.fr/chec

Éléments importants : • CV • Lettre de motivation • Engagement d'assiduité • Autorisation de l'employeur • Engagement de prise en charge des frais d'inscription

PRESELECTION SUR DOSSIER,
ENTRETIEN EN MAI, REPONSE DEBUT
JUILLET

FRAIS D'INSCRIPTION

Tarif n°1	Agents de l'administration centrale et déconcentrée du ministère de la Culture	3400 € (Prise en charge par le dispositif de formation du ministère)
Tarif n°2	Etablissements publics sous tutelle du ministère de la Culture	3400 €
Tarif n° 3	Secteur public extérieur au ministère de la Culture : collectivités locales, autres administrations centrales ou autres établissements publics, assemblées parlementaires	4500 €
Tarif n°4	Auditeurs du secteur privé	5600 €
Tarif n°5	Structures associatives à but non lucratif	2800 €

Les frais d'inscription couvrent l'ensemble des frais pédagogiques et les frais de restauration pendant les modules. Ils couvrent également les frais de transport et d'hébergement pour les modules hors de Paris.

L'organisme payeur détermine la catégorie d'appartenance lors du dépôt de la candidature, en fonction du profil du/de la candidat(e) présenté(e), tel qu'indiqué ci-dessus.

Les frais de transport vers Paris et d'hébergement à Paris sont à la charge de l'organisme payeur.

DEUXIEME SESSION 2020-2021

ECOLOGIE ET CULTURE

Nous vivons des temps cruciaux de transition. La question climatique est devenue une urgence et l'adaptation de notre mode de vie une nécessité.

La culture occupe une place essentielle dans ces bouleversements : outre les changements réglementaires à opérer, c'est une évolution plus profonde qui est à engager, passant par un changement des représentations, une redéfinition des imaginaires, où l'humanité n'est pas étrangère à la nature, mais participe pleinement de son évolution et de ses équilibres.

Naturellement en prise avec ceux du développement durable, appréhendés eux aussi de façon globale, les enjeux des politiques culturelles associent trois problématiques : environnementale, sociétale et sociale.

S'agissant du volet environnemental, les engagements du gouvernement sur la réduction des gaz à effet de serre, la gestion de l'eau et des déchets, ou encore la promotion de la biodiversité, doivent bien entendu être pris en charge par les acteurs de la culture, en déclinant ces objectifs selon les métiers et les filières.

Mais la question n'est pas seulement technique. Comment fabriquer une ville durable, frugale et dense, et avec quelles concertations ? Le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie et de ressources non renouvelables. Ce sont nos manières d'habiter le monde qui sont à réinventer. Pilote des politiques publiques liées au secteur de l'architecture, le ministère de la Culture porte ici une mission importante. C'est aussi plus largement sur l'aspect sociétal que les politiques culturelles ont un rôle crucial à jouer pour accompagner les transitions en cours : par une attention renouvelée aux patrimoines, matériels et immatériels, au cadre de vie, au design, mais aussi par un accompagnement de la création artistique attentif à la diversité culturelle et à la liberté de création, et susceptible de proposer, d'imaginer, des futurs enviables et régénérateurs. Avec ses enjeux d'égalité, de diversité, de handicap ou encore de lutte contre les discriminations, le volet social de la transition est également au cœur de ce que les décideurs culturels ont à engager sur leurs terrains et dans leurs institutions.

Enfin, la transition écologique ne peut se penser sans une attention particulière aux formes que prendra la transition numérique. Ces deux transitions surgissent au même moment, sans corrélation apparente, et transforment profondément nos modes de vie. Dans ce monde transformé par le numérique, quelle place pour l'activité humaine, quel partage des savoirs, quelle gouvernance souhaitons-nous ? Comment en garantissons-nous un usage soutenable, sur le plan écologique comme en matière de droits humains ?

Sur ces questions majeures les initiatives sont déjà nombreuses. Leur mise en perspective, par les intervenants comme par les auditrices et auditeurs eux-mêmes dans le cadre du CHEC, promet des échanges très riches, qui alimenteront la réflexion commune à venir dans le cadre des groupes de travail.

PROGRAMME ET CALENDRIER

9 MODULES

- 5 à Paris
- 3 en région
- 1 à Bruxelles

MODULE 1

10, 11, 12 septembre 2020

Politiques culturelles : quelles nouvelles dimensions dans un contexte de transition ?

Dans un environnement où les acteurs sont nombreux, les politiques territorialisées, et les contraintes de financement importantes, quel rôle attendu du ministère de la Culture ? Quelle articulation avec les autres décideurs et acteurs ? Comment anticiper les changements environnementaux et sociaux en cours et s'adresser mieux aux publics ?

MODULE 2

15 et 16 octobre 2020

La culture au service des territoires en transition

Comment la culture joue-t-elle un rôle à toutes les échelles d'espace pour favoriser le sentiment d'appartenance, d'égalité et de cohésion ?

MODULE 3

19, 20, 21 novembre 2020

Action internationale et européenne : agir dans un monde incertain

Dans un monde multipolaire et incertain, comment la France envisage-t-elle le dialogue culturel avec les autres nations ? Comment envisage-t-elle à nouveau son message culturel ? Comment est perçu le modèle français de politique culturelle à l'étranger et comment peut-il évoluer ? Quelles coopérations culturelles noue la France en Europe et dans le monde, que peut-elle développer ?

MODULE 4

10 et 11 décembre 2020

Médias et industries culturelles : quelles transformations ? Quelle soutenabilité ?

Premiers secteurs culturels engagés dans la transition numérique, comment les médias et les industries culturelles envisagent-ils leur activité future ? Quelles nouvelles régulations ? Et quelles transformations envisager dans un contexte où le numérique tel qu'il s'est déployé jusqu'aujourd'hui semblerait peu soutenable ?

MODULE 5

7, 8, 9 janvier 2021

Création et éducation artistique et culturelle : renouveler les imaginaires

C'est par les créateurs que peut s'opérer le changement des représentations qui permettra que nos modes de vie s'adaptent aux changements environnementaux en cours. Comment accompagner et diffuser ces créations dans leur diversité ? Comment permettre un dialogue fécond entre une scène artistique la plus diverse possible et des publics dont les pratiques se renouvellent ?

MODULE 6

4 et 5 février 2021

Les patrimoines au cœur d'une modernité à réinventer

A l'heure où le crédo dans la croissance indéfinie s'effrite, comment innover et réinvestir dans l'existant, comment mieux valoriser les héritages ? Le patrimoine est-il condamné à rester prisonnier du passé ?

MODULE 7

11 et 12 mars 2021

L'entreprise, acteur culturel

Les deux rôles traditionnels de l'entreprise dans le champ culturel (producteur de biens culturels, mécène) se sont profondément renouvelés et ne suffisent plus aujourd'hui à décrire la manière dont certaines entreprises agissent en matière culturelle. Leur attention croissante aux effets du changement climatique et l'engagement de certaines d'entre elles dans la recherche d'un nouveau modèle d'entrepreneuriat participent également d'un changement culturel à l'œuvre.

MODULE 8

8, 9 et 10 avril 2021

Configuration sur le territoire d'une région : Auvergne-Rhône-Alpes

Si l'action du ministère de la Culture se décline en politiques sectorielles tenant compte de la spécificité des différentes chaînes d'acteurs, elle ne s'y résume pas. Dans chaque territoire se tisse, en partenariat avec les différents niveaux de collectivités locales, une politique où convergent tous les enjeux. Explorations en Auvergne-Rhône-Alpes.

MODULE 9

10 et 11 juin 2021

Colloque et restitution des travaux

- L'art et la culture dans le contexte des mutations technologiques, sociétales et environnementales.
- Restitution des travaux de groupe des auditeurs en présence des directions du ministère.

LE COMITÉ D'ORIENTATION DU CYCLE DES HAUTES ETUDES DE LA CULTURE (CHEC)

- Jean-Gabriel Ganascia, Professeur à Sorbonne Université, expert en intelligence artificielle, Président du comité d'éthique du CNRS : Président du Comité d'orientation
- Françoise Banat Berger, Cheffe du Service Interministériel des Archives de France (SIAF)
- Marc Drouet, Directeur régional des affaires culturelles des Hauts de France
- Emmanuel Ethis, Recteur de l'académie de Rennes, vice-président du Haut Conseil de l'Education artistique et culturelle
- Patrick Gérard, Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), et ancien président du Conseil d'administration de l'INP
- Steven Hearn, président fondateur de Scintillo
- Michel Orier, directeur de la musique et de la création culturelle de Radio France
- Catherine Pégard, Présidente de l'Etablissement public du Château du Musée et du Domaine National de Versailles
- Isabelle de Ponfilly, Directrice générale de Vitra France, présidente du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)
- Catherine Tsekenis, Directrice du Centre national de la Danse





**POUR TOUTE INFORMATION
COMPLEMENTAIRE**

Manuel Bamberger
Administrateur civil hors classe,
Responsable du CHEC
manuel.bamberger@culture.gouv.fr
01 40 15 73 14

Cécile Portier
Administratrice civile hors classe,
Adjointe
cecile.portier@culture.gouv.fr
01 40 15 74 42

contact.chec@culture.gouv.fr



www.culture.gouv.fr/chec